



Règlement de l'appel à idées - 2021

1. Préambule

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges s'investit pour valoriser ses ressources locales sous toutes ses formes.

Par ailleurs, l'enjeu central pour le développement des projets économiques en milieu rural est d'organiser la continuité et la complémentarité de l'accompagnement de projets, d'assurer la sensibilisation et l'orientation jusqu'aux phases de création et de développement.

Face à la crise sanitaire actuelle et la déprise économique qui en découle, le PNRBV souhaite accompagner **l'émergence de projets économiques innovants s'appuyant sur les ressources du territoire**. Ces projets souvent complexes supposent une démarche collective, et ont besoin pour cela d'ingénierie et de compétences, notamment pour des projets de petite dimension au démarrage.

Objectif du dispositif :

*Permettre par un accompagnement spécifique le lancement de nouveaux projets économiques sur le territoire du PNRBV, construits et éventuellement portés collectivement, à forte valeur-ajoutée sociale et environnementale, **valorisant une ou plusieurs ressources locales.***

Pour identifier des « pépites », de nouvelles idées d'activités à vocation économique, le Parc lance un **appel à idées sur l'ensemble du territoire du Parc** en 2021.

Descriptif du programme :

Le programme d'accompagnement « Révéler, impulser : des ressources et des hommes » permet de couvrir les premières étapes de conception d'un projet à visée économique valorisant une ou des ressources locales et à fort impact social et environnemental.

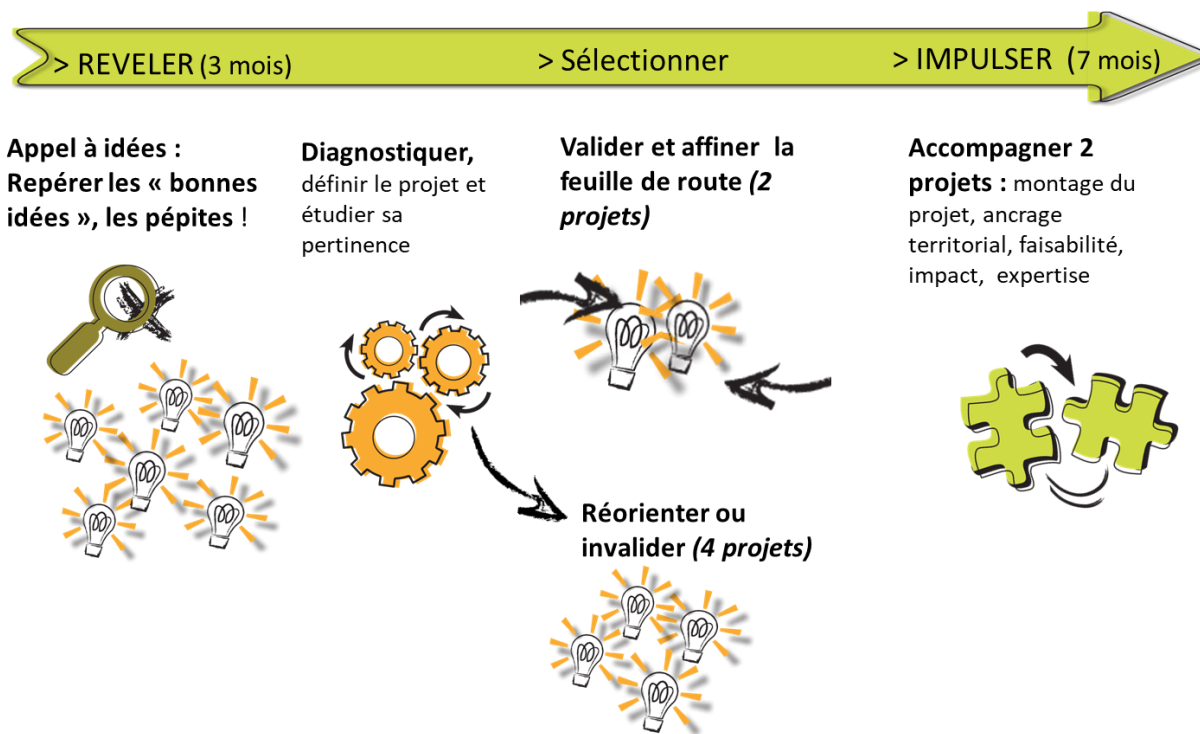
De la première idée... défendue par un collectif ou plusieurs personnes ou structures : les acteurs souhaitent approfondir l'idée et étudier l'opportunité de développer un projet permettant de valoriser une/des ressources du territoire.

...À la étude et la validation de sa faisabilité : la pertinence de la solution est démontrée (ou au contraire invalidée), les porteurs sont identifiés et prêts à se consacrer au projet, un écosystème d'acteurs locaux est identifié pour soutenir le projet.

Programme d'actions proposé :

2 grandes étapes : REVELER – IMPULSER

Ce dispositif permet un accompagnement technique, méthodologique et collaboratif des projets en 2 temps, dans le respect des principes figurant dans le règlement ci-dessous.



> REVELER : pré-sélection par le comité de pilotage jusqu'à 6 « idées projet » très émergentes : 3 à 4 mois d'accompagnement/diagnostic pour passer de l'idée au projet

> IMPULSER : 2 de ces projets bénéficient d'un accompagnement renforcé jusqu'en fin 2021.

La Fabrique à projet Eco parc (SCIC au service de territoires ruraux pour l'émergence de projets d'utilité territoriale, dont le Parc est sociétaire), accompagnera les porteurs de projets, en lien avec le Parc et en relation avec un comité de pilotage constitué notamment des structures d'appui à l'activité économique.

2. Modalités générales de l'appel à idées

Appel à idées :

Les porteurs d'une idée proposeront leur candidature dans le cadre de l'appel à idées, ouvert du **1^{er} février au 14 mars 2021**.

Durant ce délai, les candidats peuvent se faire connaître et demander tout renseignement complémentaire afin de pré-évaluer la pertinence et l'éligibilité de leur « idée » auprès de :

Julien Bourbier : j.bourbier@parc-ballons-vosges.fr

Fanny Grunenwald : 07 88 50 10 88 - f.grunenwald@ecoaparc.fr

L'initiative devra obligatoirement être présentée dans la « **fiche de candidature** » du dispositif.

Celui-ci, ainsi que le règlement intérieur, est diffusé :

- sur le site internet du PNRBV : www.parc-ballons-vosges.fr (rubrique « agir » et des partenaires
- dans les communes et intercommunalités du Parc
- auprès des partenaires du comité de pilotage et des réseaux d'appui locaux

Les candidatures pourront être déposées :

- par mail, en renseignant le document de candidature (lien vers le doc) et en l'envoyant par mail à l'adresse suivante : m.gioia@parc-ballons-vosges.fr
- ou par courrier : Des ressources et des Hommes - Appel à idées - Maison du Parc, 1 cour de l'Abbaye, 68140 Munster

Les candidatures déposées après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

3. Les critères de recevabilité et modalités de sélection

Qui est concerné ?

> **Toute personne physique ou morale, ou collectif de personnes physiques et/ou morales, dont par exemple :** des entrepreneurs individuels, associations, jeunes adultes à la fibre entrepreneuriale (startupper ruraux), entreprises ou groupement d'entreprises, collectifs de citoyens engagés pour le développement et la valorisation de leur territoire, associations ou autres structures de l'Economie Sociale et Solidaire...

> **si une seule personne est à l'origine de l'initiative, il faut à minima avoir identifié des parties-prenantes sur le territoire, susceptibles d'être intéressées par la co-construction du projet.**

> **le projet a vocation à fixer son activité, au moins en grande partie, sur le territoire du Parc ([liste des communes du Parc](#)). Si le champ d'actions du projet se situe en dehors du périmètre du Parc, (villes-portes par exemple), il doit apporter une valeur-ajouté au territoire du Parc.**

Critères d'éligibilités des initiatives :

Remarque : la maturité de l'initiative n'est pas un critère. Les idées proposées peuvent être très émergentes, la première phase d'accompagnement permettra justement de mieux caractériser les contours et évaluer sa pertinence.

Critères prioritaires et obligatoires :

- Toute idée de création d'activité à **vocation de développement économique** s'appuyant sur **une ou plusieurs ressources** du territoire du PNRBV :
 - **Ressources naturelles** (ex : bois, pierre, produits agricoles ou issus de la cueillette, eau,...)
 - **Patrimoine culturel immatériel** : savoir-faire, pratiques, gestes et coutumes qui valorisent ou s'appuient sur des ressources naturelles du territoire, ses spécificités culturelles ou son caractère historique (industrie textile, métiers du bois par exemple)
 - **Patrimoine matériel** : patrimoine bâti, outils, matériaux...
- L'initiative pourrait permettre d'apporter un **impact positif** pour le territoire, au-delà de l'aspect économique (relevant notamment de l'impact social et environnemental), même si la diffusion du produit ou service peut se faire en dehors du territoire (à minima : l'activité permet la valorisation du territoire, de ses ressources)
- L'initiative présente un caractère **innovant** sur le territoire sur lequel il est proposé.
- L'initiative devra **s'inscrire pleinement sur son territoire, dans une logique de coopération**, en interagissant et en coconstruisant avec d'autres acteurs du territoire : collectivités, entreprises, associations ou habitants.

Critères complémentaires :

- L'initiative est une solution particulièrement adaptée à l'évolution du territoire dans un contexte de changement climatique,
- L'initiative proposée participe à la résilience du territoire suite à la crise sanitaire et ses impacts économiques et sociaux.

Sélection :

- Le comité de pilotage et de sélection est composé de

- Julien Bourbier, Mathilde Doyen et d'élus du PNRBV
- Partenaires du PNRBV, dont les chargés de mission des Régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté, le Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges
- Partenaires d'appui à l'entrepreneuriat, notamment France Active Alsace, Lorraine, Franche-Comté
- En appui à l'animation et coordination : Ecooparc

- D'autres partenaires seront associés en juin en fonction des sujets du 2^{ème} comité de sélection :

- Elus + techniciens des territoires concernés par les 6 diagnostic projets
- Chambres consulaires : CA, CMA (3 départements), CCI...

Critères d'attribution :

Le comité de pilotage est souverain. Il appréciera les candidatures en fonction de la grille de sélection suivante :

<i>Critères</i>	<i>Evaluation (0, 1, 2, 3)</i>
Potentiel de développement économique du projet	
Le projet s'appuie sur une ressource du territoire, en la valorisant et sans la mettre en péril – pertinence par rapport à la ressource	
L'activité pourrait générer un impact social positif pour le territoire	
L'activité pourrait permettre d'apporter un impact environnemental positif pour le territoire	
Caractère innovant ¹ de l'initiative	
Potentiel de coopération avec des acteurs sur le territoire	
Le projet a vocation à s'implanter sur le territoire du Parc ou à apporter une valeur-ajouté à ce territoire	
<i>Critères « bonus »</i>	<i>Evaluation (0, 1, 2)</i>
L'initiative participe à la résilience face aux effets du changement climatique	
L'initiative participe à la résilience face aux effets de la crise économique et sociale	
<i>Projet « coup de cœur » - 2 points</i>	

¹ (*) Caractère innovant d'une activité au sens de la Bpifrance :

Innovation de produit, de service, d'usage / Innovation de procédé & d'organisation / Innovation marketing & commerciale / Innovation de modèle d'affaires / Innovation technologique / Innovation sociale & environnementale / Innovation à l'échelle d'un territoire.

4. Programme d'accompagnement :

Phase 1 : **REVELER** les projets (6 projets accompagnés – phase diagnostic)

Diagnostic approfondi des 6 initiatives retenues

Février – Mai 2021

Modalités d'accompagnement : intervention sur place par un facilitateur, auprès des porteurs de projets, mobilisation d'acteurs du territoire où le projet a vocation à s'implanter

L'accompagnement consiste à aider les porteurs notamment à :

- **Caractériser et pré-évaluer l'opportunité** du projet :
 - Evaluation du besoin auquel le projet répond, et du potentiel d'impact territorial
 - Identification des porteurs, des parties-prenantes, des partenaires (écosystème territorial favorable ?) : cartographie de l'écosystème d'acteurs locaux
 - Benchmarking : veille et inspiration auprès d'autres initiatives similaires
 - Premières hypothèses de modèle économique envisageable (grandes lignes)

>Fiche projet détaillant l'initiative et sa pertinence sur le territoire cible

- Clarifier les **besoins d'accompagnement** complémentaires au service du projet
- Orienter vers un **parcours d'accompagnement** à la construction du projet

Note : L'accompagnement se déroulera dans la mesure du possible en présentiel, essentiellement sur le lieu du projet. En cas de restriction de déplacement ou de réunion du fait de la crise sanitaire, les réunions se tiendront par visio-conférence.

Livrable :

Une fiche projet réalisée par le porteur de projet, avec l'appui du facilitateur. Les éléments complémentaires pourront être rassemblés en sein d'un dossier plus complet (retours d'enquête, CR de réunions, cartographie des acteurs locaux...)

Sélection par le comité de pilotage sur la base de ce « diagnostic » projet :

> choix de 2 projets : poursuite de l'accompagnement par le Parc et validation de la feuille de route

> orientation pour les autres projets vers d'autres dispositifs d'accompagnement si besoin (Dispositif Local d'Accompagnement, BGE-boutiques de gestion-, formations chambres consulaires, Réseau Entreprendre, Coopératives d'Activité et d'emploi, et /ou incubateurs ou structures plus spécialisées selon les besoins et thématiques à aborder, ou sous certaines conditions dispositif Be-est Entreprendre qui peut être mobilisé...)

En fonction du temps d'accompagnement effectivement apporté aux différents porteurs de projets à ce stade, de l'évolution et de l'intérêt de ceux-ci, les modalités d'accompagnement pourront éventuellement être distribuées différemment (plus ou moins selon les projets), dans la limite du cadre initial de jours d'accompagnement proposés pour l'ensemble du dispositif.

Phase 2 : **Impulser** les projets (2 projets accompagnés)

Juin– décembre 2021 : accompagnement des collectifs projets

Objectif et contenu : **accompagnement à la conception du projet, étude-action de l'opportunité :**

- Étude de la **viabilité économique du projet (travail du modèle économique et élaboration d'une ou plusieurs hypothèses)**
- Définition du **portage et de la gouvernance**
- Exploration et mobilisation de l'**écosystème partenarial** et mise en réseau avec les acteurs du territoire dans lequel s'inscrit le projet (appui sur les partenaires du COPIL, les réseaux d'appuis régionaux ou du territoire, le cas échéant des chargés de missions du Parc).
- **Etude des pistes de financements**, accompagnement à la **définition des besoins pour la poursuite des projets**
- **En fonction de l'évolution des projets, une étude « expert » peut être externalisée** selon nécessité du projet et de l'enveloppe globale disponible (étude de marché, étude économique par cabinet comptable, étude juridique etc...)

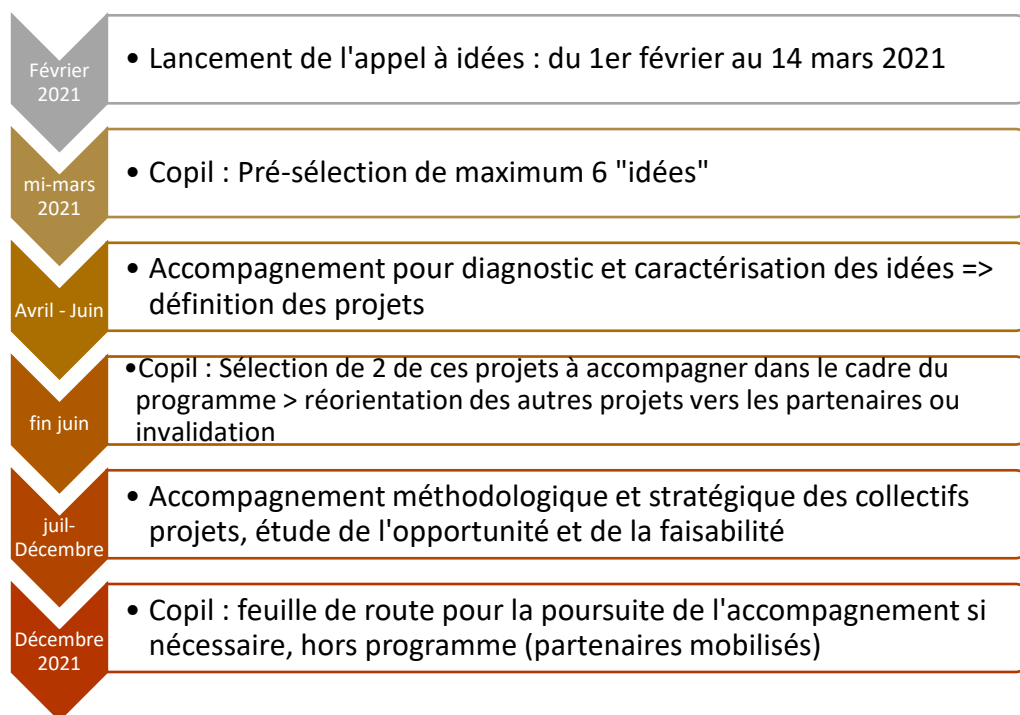
> **Bilan de fin d'accompagnement**

> **Fiche projet détaillée et éventuellement business plan (si le projet est suffisamment avancé), début de mise en œuvre ou prototypage éventuel.**

> **Présentation en comité de pilotage (fin d'année) des projets par les porteurs, avec les parties prenantes.**

5. Calendrier de mise en œuvre

Le calendrier :



6. Convention / résiliation

- Signature d'une convention d'engagement au démarrage de l'accompagnement sur un programme d'accompagnement et un calendrier
- Le dispositif complet est mis en œuvre sur l'année 2021
- A la suite de l'accompagnement, le Parc et le comité de pilotage peuvent orienter les porteurs de projets vers des partenaires en fonction de leurs besoins (études spécifiques, financement, réseaux...)

Résilience :

En cas d'abandon partiel ou total du projet par le porteur de projet, soit durant la 1ère phase de diagnostic, soit durant la 2^{ème} phase de conception du projet, le Parc ne sera pas tenu de poursuivre l'accompagnement, sauf si un autre porteur souhaite le poursuivre.

Si en cours d'accompagnement et d'évolution du projet, celui-ci était fortement dénaturé et ne correspondait plus aux critères d'éligibilité, permettant de douter des impacts positifs attendus par ce dispositif (éloignement des objectifs), le Parc, après consultation du comité de pilotage, se réserve le droit de ne pas poursuivre l'accompagnement.

7. Rôle d'Ecooparc

L'animation du programme et l'accompagnement des porteurs de projets est déléguée à la Fabrique à projet Ecooparc sur l'année 2021 :

Coordination de l'ensemble du dispositif d'appel à idées :

- Coordination et animation partenariale, mobilisation et animation du comité de pilotage (partenaires)
- Veille, mise en réseau,
- Réception des candidatures, information des candidats
- pré-étude des dossiers avant sélection
- Suivi avec le PNR des Ballons des Vosges
- Compte-rendu, analyse du programme et de ses effets utiles

Accompagnement de chaque initiative :

- Organisation et animation des réunions par le facilitateur
- Appui à la compréhension du territoire, des besoins, des acteurs, et mobilisation des acteurs clés...
- Mise à disposition d'outils méthodologiques de construction de projet et appui à l'appropriation de ceux-ci
- Facilitation et transfert de savoir-faire et appropriation par les acteurs des outils d'élaboration de projets et des outils de présentation de projet.
- Veille et recherche d'informations, expériences similaires
- Intégration de l'évaluation d'impact social et environnemental pour chaque projet
- Ecooparc mobilise une enveloppe budgétaire maximale de 3000€ TTC permettant de solliciter une ou plusieurs interventions « expert » au service des projets en fonction des besoins.